### SELAS OFFICIALES R.L.D.H. Huissiers de Justice associés

4, route de Capens 31190 AUTERIVE

Tél 05.61.50.61.30 auterive@officiales.fr



# ACTE D'HUISSIER DE JUSTICE

COUT DE L'ACTE (Code de commerce)



Références : **MD26147** / 900z

Paiement en ligne et contact : www.huissiers-31-officiales.fr

Compte BNP 30004 00762 00010579566 63 IBAN FR76 3000 4007 6200 0105 7956 663 BIC: BNPAFRPPTLS

# PROCES VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE ET LE VINGT NEUF AOUT

Je, Me Christophe RAIMOND, Huissier de Justice associé à la SELAS OFFICIALES R.L.D.H., titulaire d'un office d'huissier de justice à AUTERIVE (31190), 4 route de Capens, soussigné,

Chargé de procéder à un Procès-Verbal Descriptif de quatre terrains à bâtir, situés à CLERMONT LE FORT (31810), lieudit les Maridats, sur les parcelles cadastrées Section E, numéros 263, 271, 261, 253, 252 et 272.

## Appartenant à :

## A la requête de :

Du FONDS COMMUN DE TITRISATION ABSUS, ayant pour société de gestion, la société IQ EQ MANAGEMENT, société par actions simplifiée immatriculée au RCS de PARIS, sous le numéro 431252121, dont le siège social est sis 92, avenue de Wagram 75017 PARIS.

Et représenté par son entité en charge du recouvrement, la société MCS TM, société par actions simplifiée, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 982392722, ayant son siège social à PARIS (75020) 256 bis rue des Pyrénées, prise en la personne de son représentant légal domicilié en cette qualité audit siège.

Venant aux droits de la société MCS ET ASSOCIES

Venant lui-même aux droits du CREDIT LYONAIS, en vertu d'un bordereau de cession en date du 31 juillet 2008.

Faisant suite à un Commandement de Payer valant Saisie Immobilière précédemment signifié en date du 29 avril 2024., lequel précise que :

- Les parcelles cadastrées section E numéros 263 et 271 correspondent au lot 4 du lotissement ;
- La parcelle cadastrée section E numéros 261 correspond au lot 5 du lotissement ;
- La parcelle cadastrée section E numéros 253 correspond au lot 13 du lotissement ;
- Les parcelles cadastrées section E numéros 252 et 272 correspondent au lot 14 du lotissement ;

#### Certifie ce qui suit :

Je me suis transporté sur site, ce jour à 09 heures, où j'ai effectué les constatations suivantes :

Depuis la route de Pech David, j'accède par une voie goudronnée à un lotissement comportant plusieurs lots à bâtir dont les 4 lots à décrire, lesquels sont matérialisés sur l'extrait de plan cadastral annexé.

En bas de cette voirie, à l'extrémité Est de la parcelle numérotée 262, se trouve un chemin piétonnier, où se trouvent de part et d'autres les lots 4 et 5. (Photo 001 à Photo 004)

A l'Est de celui-ci, je constate que le lot 5, constitué de la parcelle E261, est borné en partie avant et comporte comme équipements de viabilisation visibles : le coffret pour l'alimentation en eau, le coffret électrique, le fourreau et le tuyau d'alimentation en eau.

(Photo\_005 à Photo\_009)

A l'Ouest du chemin piétonnier, le lot 4, constitué des parcelles E263 et E271, est borné en partie avant et comporte comme équipements de viabilisation visibles : le coffret pour l'alimentation en eau, le coffret électrique, le fourreau et le tuyau d'alimentation en eau, et le fourreau pour l'alimentation électrique. (Photo 010 à Photo 017)

Nous remontons la voie goudronnée jusqu'au lot 13, constitué de la parcelle E253, lequel est borné en partie avant et comporte comme équipements de viabilisation visibles : le coffret pour l'alimentation en eau, le coffret électrique, le fourreau et le tuyau d'alimentation en eau.

(Photo\_018 à Photo\_026)

Nous remontons enfin jusqu'au lot 14, constitué des parcelles E252 et E272, et qui fait angle avec la route de Pech David.

Celui-ci est borné en partie avant et comporte comme équipements de viabilisation visibles : le coffret pour l'alimentation en eau, le coffret électrique, le fourreau et le tuyau d'alimentation en eau.

(Photo\_026 à Photo\_039

Mes constatations étant terminées, de tout ce qui précède j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé :

- <u>Un extrait de plan cadastral annoté</u>;
- 39 photographies numérotées, datées et revêtues du sigle de l'étude.

**DONT PROCES-VERBAL.** 

